

Le 17 février 1983, à la suite de questions posées à la Chambre, le ministre des Finances écrit au premier ministre pour lui dire qu'il ne se souvient pas d'avoir jamais été mis au courant de discussions sur le projet de liquéfaction du charbon de la Nouvelle-Écosse.

Dans une autre lettre adressée au premier ministre et datée du 23 février 1983, le ministre des Finances désavoue la teneur de sa lettre précédente et reconnaît que le 3 avril 1983 il a effectivement signé un mémoire adressé au Conseil du Trésor à propos de ce projet.

Je voudrais maintenant être plus précis au sujet du marché même. Le 6 décembre 1980, dans la lettre qu'il adressait au sous-ministre Mickey Cohen, M. Gillespie affirmait nettement que le consortium en question ne ferait pas d'autres démarches à moins:

... qu'une subvention de un million provenant de la caisse de remplacement du pétrole ...

Six semaines après, soit le 23 janvier 1981, dans une lettre adressée à M. Gillespie, M. J. P. Read, coprésident fédéral de l'Entente sur le remplacement du pétrole, faisait ressortir l'avantage qu'il y aurait à obtenir que le ministre de l'Énergie, signe lui-même l'avant-projet. Cela, parce que la caisse n'a pas été établie pour les fins du projet de M. Gillespie. La signature du ministre, prétendait-on, aurait l'avantage suivant:

Elle équivaldrait à une directive ministérielle chargeant le comité qui veille à la gestion de l'accord sur le remplacement du pétrole d'inclure les études sur la liquéfaction de la houille alors que, jusqu'à ce moment-là, le comité de gestion était d'avis que l'accord portait exclusivement sur la production de l'électricité.

Le sens en est très clair. Cela signifie que le ministre a modifié la proposition initiale pour répondre aux exigences de M. Gillespie.

Le 3 janvier 1981, M. P. J. Read écrivait à M. Gillespie pour lui annoncer que le comité de gestion acceptait en principe de verser jusqu'à concurrence de un million de dollars au projet. Un mémoire adressé par la suite au ministre de l'Énergie à propos de cette affaire précisait que ces deniers fédéraux étaient acheminés par l'intermédiaire du comité Canada-Nouvelle-Écosse.

Le 13 avril 1981, M. J. H. Walsh, chef de la direction du charbon au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources adressait un mémoire intéressant à M. K. Whitham, sous-ministre adjoint, secteur des économies d'énergie et des substituts du pétrole. Ce mémoire traite justement du fait que M. Gillespie pourrait contrevenir aux directives. Je voudrais en citer un passage assez long:

Le rôle de M. Gillespie: On a exprimé une certaine inquiétude au sujet de l'acompte, ou des honoraires, de \$600 par jour versés à M. Gillespie à titre de consultant et des dispositions en vertu desquelles les associés du consortium ont le droit de racheter sa part. On se demande aussi si la participation de M. Gillespie ne contrevient pas aux directives sur les conflits d'intérêts. J'ai répondu au sujet des arrangements financiers entre M. Gillespie et les membres du consortium ...

Et remarquez ce qui suit, monsieur le Président:

... que cette affaire était tout à fait claire et que dans leur sagesse les ministres pouvaient l'approuver ou la rejeter.

● (1125)

On peut lire plus loin:

### *Les subsides*

Pour ce qui est du conflit d'intérêts, je remarque que les fonctions de M. Gillespie à titre de ministre ont pris fin le 4 juin 1979 quand M. Hnatyshyn a été nommé.

C'est parfaitement clair.

**Le président suppléant (M. Blaker):** Je regrette d'interrompre le député d'Oshawa, mais je dois lui signaler que son temps de parole est expiré. Il peut continuer s'il obtient le consentement unanime de la Chambre.

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Blaker):** Il n'y a pas consentement unanime.

**Des voix:** C'est une honte!

**M. Waddell:** Dictateurs!

**M. Broadbent:** Vous ne pourriez pas vous montrer plus méprisable, Lalonde.

**M. Lewis:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais consigner au compte rendu le fait que le parti progressiste-conservateur était disposé à prolonger le temps de parole du chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent).

**M. Skelly:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement, car la question dont la Chambre est saisie aujourd'hui est très importante du point de vue de notre crédibilité à tous, celle du gouvernement, des principaux ministres et du premier ministre.

**Le président suppléant (M. Blaker):** A l'ordre!

**M. Skelly:** Je demanderais le consentement unanime pour modifier le Règlement de façon que ...

**Le président suppléant (M. Blaker):** A l'ordre. Je prie le député d'en venir à son rappel au Règlement.

**M. Skelly:** Je demande à la présidence d'obtenir le consentement unanime de la Chambre pour qu'une période de questions suive la première série d'interventions, de sorte que nous puissions obtenir tous les renseignements possibles sur cette très grave question. Il est de l'intérêt du gouvernement d'éclaircir cette affaire.

**Le président suppléant (M. Blaker):** A l'ordre. Ce que propose le député, c'est que l'intervention de chacun des députés soit suivie d'une période de questions et de réponses d'une durée de dix minutes. Je dois lui dire que, selon la présidence, cela est déjà prévu au Règlement, de sorte qu'il n'est pas nécessaire de demander le consentement unanime.

Je crois que le président du Conseil privé lui aussi veut invoquer le Règlement. Après les rappels au Règlement, je signalerai le début de la période des questions et réponses d'une durée de dix minutes.

**M. Hnatyshyn:** J'ai une question à poser.

**Le président suppléant (M. Blaker):** Je dois d'abord entendre les rappels au Règlement.

**M. Dingwall:** Je veux poser une question, monsieur le Président.